



# Recommandations et Résolutions 2013

Morges, le 15 novembre 2012

## RECOMMANDATIONS 2013

1. Sur les 171 infrastructures de loisirs existantes inventoriées en 2012 sur les rives du Léman, 71 sont situées à proximité ou dans le périmètre de sites reconnus d'intérêt écologique par le Réseau Écologique Lémanique (REL). Par ailleurs, 17 nouveaux projets de ports ou plages ont été recensés, dont 7 se situent dans le périmètre ou à proximité de sites du REL.

Fort de ce constat, la CIPEL affirme la nécessité d'adapter les activités et les infrastructures nautiques afin de limiter leurs impacts sur les rives du lac. Elle recommande de :

- **Réduire les points d'amarrage** de bateaux et autres points durs contraignants **dans les embouchures** de cours d'eau, qui jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de l'écosystème lacustre.
- **Inciter les responsables à la réalisation d'ouvrages** de protection (digues) ou d'ancrage **limitant les emprises sur les fonds lacustres** et à la suppression des mouillages en pleine eau avec corps-morts et chaînes traînantes impactant les fonds couverts par des herbiers.

2. Étant donné les risques de transferts de polluants vers les eaux superficielles via l'érosion, **la CIPEL recommande aux entités que les pratiques agricoles sur leur territoire intègrent la mise en place de cultures intermédiaires**. Celles-ci permettent de réduire l'érosion et limitent également de manière significative le lessivage de l'azote. La couverture du sol durant l'hiver améliore sa structure et ses propriétés hydriques et diminue le développement des indésirables.



## RESOLUTIONS 2013

1. Compte-tenu d'une part, de la présence incontournable de résidus médicamenteux dans les eaux usées produites sur le territoire couvert par la CIPEL, qui aboutissent dans les milieux aquatiques (31 substances médicamenteuses ont été quantifiées dans le lac et ses affluents sur 106 recherches en 2010), et d'autre part de la prise de conscience grandissante du risque qu'ils peuvent représenter pour les écosystèmes et les populations,

- **la CIPEL s'engage** à renforcer le programme d'auscultation du lac par un **suivi régulier de ces substances**,

Par ailleurs, compte-tenu des efforts que des établissements de soin, des scientifiques et des collectivités ont commencé à déployer sur ce thème :

- **la CIPEL se veut une plate-forme d'échanges et de synergies sur la problématique des effluents hospitaliers** : elle s'engage résolument à organiser une **journée de rencontre franco-suisse sur ce thème à l'automne 2013**.

2. La présence de pesticides dans l'eau du lac (57 substances ont été détectées sur 399 recherches en 2011) conduit la CIPEL à engager une étude de caractérisation des risques de transfert de produits phytosanitaires à partir des terres agricoles à l'échelle du bassin lémanique afin de permettre aux entités d'affiner leurs stratégies de prévention.
3. **La CIPEL s'engage** à mener courant 2013 une réflexion entre experts du **changement climatique** afin de mieux connaître et anticiper ses effets sur le Léman, ressource en eau fondamentale pour les générations actuelles et futures.
4. Pour dépasser l'approche par domaines (physico-chimie, biologie), la CIPEL prévoit **d'approfondir l'interprétation des résultats du suivi du lac** en tenant mieux compte des relations entre la physico-chimie et la biologie.
5. La CIPEL réalisera une **synthèse de l'étude sur les activités et infrastructures nautiques** et proposera des pistes de réflexion pour élaborer un **schéma stratégique international d'aménagement et de gestion** des infrastructures et des activités nautiques lémaniques, associant l'ensemble des acteurs français et suisses : communes, collectivités, institutions, usagers, professionnels et gestionnaires de ports, etc.
6. Enfin, la CIPEL demande au Comité opérationnel de lui présenter à l'assemblée plénière de 2013 un **bilan du devenir des recommandations et des résolutions**.